

Photos aériennes

à moyenne et basse altitude, en paramoteur

Préambule :

Le monde de l'assurance utilise assez peu la photographie aérienne.

Pourtant, ce mode de reportage est de nature à lui apporter de précieux renseignements, tant au stade des études de risques préalables à la souscription des contrats que lors de l'estimation des dommages après sinistre. La photo aérienne peut aussi apporter des éléments de preuve, lors des enquêtes techniques et juridiques destinées à instruire les dossiers mettant en cause les responsabilités de divers types.

Plusieurs facteurs concourent à une telle situation :

- La prise de conscience de l'intérêt de la photo aérienne, pour la souscription des contrats et la gestion des dossiers, est généralement insuffisante dans les services de production et chez les gestionnaires des compagnies, agents et courtiers.
- il n'existait pas jusqu'à présent de prestataires de service réellement spécialisés dans ce domaine, d'où une difficulté de dialogue au niveau des rares consultations qui sont lancées.
- Les prestataires de service traditionnels présentent des offres indifférenciées, réalisables avec les moyens classiques, avion ou hélicoptère, ou encore, avec des ballons captifs, zeppelins, cerfs-volants ou mâts télescopiques.
- Les photographies réalisées par les moyens lourds comme l'avion et l'hélicoptère sont d'un coût souvent prohibitif par rapport aux intérêts financiers à considérer, ce qui provoque un réflexe de prudence légitime chez les utilisateurs potentiels.

Une autre solution, moderne, dynamique, et surtout, plus efficace et économique existe : c'est la photographie aérienne en paramoteur.



Le paramoteur :

Les planeurs ultra-légers motorisés comprennent trois catégories, les multi-axes qui sont de véritables petits avions, les pendulaires ou deltaplanes à moteur, et surtout :

- les paramoteurs, qui ressemblent à des parachutes allongés, avec un pilote équipé d'un moteur entraînant une hélice qu'il porte sur le dos, et qui décolle à pied.

L'utilisation d'un paramoteur, comme tous les aéronefs à moteur, est réservée à des pilotes brevetés. L'avantage essentiel de ce type d'appareil est qu'il permet de décoller d'une friche ou de n'importe quel chemin ou pré, dont le propriétaire a donné son accord. Le décollage et l'atterrissage se font à pied, sur quelques mètres ou quelques dizaines de mètres, selon la vitesse du vent. Le niveau sonore du moteur étant beaucoup plus faible que celui d'un avion ou d'un hélicoptère, il est possible de faire, sans causer de dérangement, plusieurs passages pour photographier la cible sous divers angles.



Transport de la machine et de la voileure dans le coffre d'une voiture



Montage ultra-rapide, environ 15 minutes



Décollage à pied de toute surface dégagée



Le pilote est également le photographe ce qui réduit encore les coûts

Le vol à vitesse réduite permet de prendre de très nombreuses photos de bonne qualité technique au moyen d'un appareil à haute définition de 4 à 8 millions de pixels.



Domaine d'utilisation et avantages :

L'utilisation du paramoteur a pour limites les conditions météorologiques, avec absence de pluie ou de neige, vent faible à modéré, ainsi que celles imposées par le respect de la réglementation aérienne.

Le paramoteur est exploitable efficacement pour les photographies à réaliser dans les campagnes, au-dessus des hameaux et agglomérations de superficie limitée. Lors du survol des villes importantes, les contraintes de la réglementation aérienne réduisent considérablement l'efficacité du paramoteur, comme celui de tous les autres aéronefs à moteur. Il est dans ce cas préférable d'adopter l'un des autres moyens cités plus haut, comme le ballon captif ou le mât télescopique.

Il reste que le paramoteur présente des avantages exceptionnels qui en font le support idéal de la photo aérienne hors des grandes agglomérations :

- transport de la machine et de la voile dans le coffre d'une voiture.
- montage ultra-rapide, une fois à pied d'oeuvre : environ 15 minutes.
- Aucun montage ni démontage si l'on utilise un monospace : la machine est alors transportée, prête à voler.
- décollage à pied de toute surface dégagée.
- Vol possible avec un plafond relativement bas.
- faible coût d'investissement (aucune comparaison avec un hélicoptère ou un avion), et donc d'amortissement.
- Vitesse réduite permettant de prendre de très nombreuses photos de bonne qualité technique au moyen d'un appareil à haute définition de 4 à 8 millions de pixels.
- Le pilote est également le photographe, ce qui réduit encore les coûts.

L'altitude de vol réglementaire d'un paramoteur doit être au minimum de 150 mètres en campagne. Mais le survol des rassemblements de personnes, des troupeaux, ou des agglomérations, doit s'effectuer à 300 mètres, 500 mètres ou davantage. Une altitude de 150 à 500 mètres permet de prendre des photos très satisfaisantes pour aider à la solution de la plupart des problèmes que les services production et gestionnaires de dossiers sinistres peuvent rencontrer, dans des domaines tels que :

- Les exploitations agricoles
- Les usines et parcs industriels
- Les zones aménagées (ZUP, ZAC...)
- Les lotissements
- Les plans d'eau...



Cette efficacité est particulièrement appréciable dans le cadre des études de risques et des reconnaissances après sinistres incendie, pollutions, inondations, vérifications de contenus de parcelles, de biens immobiliers, contiguïté de risques dangereux, constructions illicites, et dans bien d'autres cas techniques.

Tarifs :

Il n'est pas permis de fournir un tarif par photographie, compte tenu de la diversité et de la complexité des cas techniques, des lieux géographiques, et des degrés d'urgence qui peuvent se présenter.

En effet, prendre 50 photographies numériques lors d'un vol d'une heure coûte le même prix que s'il n'y a eu que 5 photographies prises au cours de ce même vol d'une heure. Le paramoteur permet des prises de vues sous tous les angles, y compris à la verticale, avec une cadence élevée.

C'est pourquoi nos propositions de prix ne peuvent être faites que sur consultation, et avec une garantie : si les photographies sont jugées d'une qualité insuffisante par le client, il n'y a aucune facturation. Les photographies numériques sont envoyées par e-mail, ce qui supprime tout délai de transmission et toute déperdition de qualité.

Afin de donner un ordre de grandeur, la prise de photos aériennes par paramoteur ne coûte pas plus cher que la vacation d'un expert d'assurance classique, qui se déplace avec sa voiture et son attaché-case, et ce, y compris l'amortissement du matériel volant et de l'appareil de prise de vues qui sont inclus dans la prestation, sans supplément.

Nos interventions peuvent s'effectuer en direct, dans le cadre des missions d'expertise qui nous sont confiées, ou encore, en qualité d'assistants des avocats, experts et inspecteurs en charge des dossiers.

Pour toute information complémentaire ou consultation :

Cabinet Cerutti SA

26 avenue Emile Augier

78170 la Celle Saint Cloud

Tél: 01 30 78 23 26

Fax: 01 39 69 00 78

Site : www.cerutti-experts.com

E-mail : info@cerutti-experts.com


